

Image not found or type unknown



## droit de preferences sur terrain boisé

Par **tanin**, le **03/03/2023** à **14:16**

bonjour

lorqu'on vend un lot de terrains -- bois -- taillis -- terres

est ce que le droit de preferences (terrain moins de 4 ha) disparaît parce qu'il y a un terrain qualifié au cadastre TERRE ?

merci pour votre reponse

Par **Marck.ESP**, le **04/03/2023** à **11:45**

Bonjour

Il faudrait d'autres précisions, notamment sur la mixité, mais je pense que ce site des notaires girondins vous apportera des infos sur le champ d'application du droit de préférence, selon le classement.

<https://chambre-gironde.notaires.fr/2021/06/14/vente-dune-propriete-boisee-les-droits-de-preference/>